

AVIS AUX MEMBRES



CANADIAN DERIVATIVES
CLEARING CORPORATION

CORPORATION CANADIENNE DE
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

AVIS AUX MEMBRES
No. 2002-056
Le 30 mai 2002

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

**CLARICA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (CLI)
Plan d'arrangement avec Financière Sun Life du Canada inc. (SLC)**

DÉTAILS DU PLAN

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD) désirent vous informer que le 17 décembre 2001, la Financière Sun Life du Canada inc. et Clarica, compagnie d'assurance sur la vie ont annoncé la conclusion d'une convention définitive visant à regrouper leurs activités.

Selon les conditions du plan d'arrangement, les porteurs d'actions ordinaires de Clarica échangeront chaque action de Clarica qu'ils détiennent contre 1,5135 action ordinaire de la Financière Sun Life du Canada inc.

Les actionnaires et les titulaires de police de Clarica ont voté favorablement à la proposition d'arrangement lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 6 mars 2002.

Les organismes de réglementation canadien et américain ont donné leur approbation à l'opération dont la clôture aura lieu le 30 mai 2002.

DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT

CCCPD - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article B-606, toutes les options sur CLI seront rajustées comme suit:

- DATE D'ENTRÉE **31 mai 2002**
EN VIGUEUR :
- SYMBOLE DES OPTIONS : **CLX.**
- NOUVEAU LIVRABLE PAR **151 actions ordinaires de Financière Sun Life du Canada inc.**
CONTRAT : **(100 x 1,5135) – SLC**
***Montant en espèces équivalent à 0,35 action ordinaire de**
Financière Sun Life du Canada inc.

* La portion en espèces du livrable demeure permanente en tant que partie du livrable de l'option, et ne varie pas aux changements de prix des titres également inclus dans le livrable.

Bourse de Montréal Inc. et la CCCPD diffuseront une nouvelle circulaire au moment où la composante fractionnaire équivalente à 0,35 action ordinaire de SLC sera connue.

Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'effet, les ordres «ouverts» pour la classe d'options CLI ne seront pas transférés à la classe CLX et devront donc être réenregistrés dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le vendredi 31 mai 2002, les séries suivantes seront rajustées comme suit :

CHANGEMENT DE SYMBOLE - CLARICA (CLX)

Août 2002 Options sur actions							
ANCIEN SYMBOLE				NOUVEAU SYMBOLE			
Séries août 2002	Symbole			Séries août 2002	Symbole		
Prix de levée		Option d'achat	Option de vente	Prix de levée		Option d'achat	Option de vente
45,00 \$	CLI	HI	TI	45,00 \$	CLX	HI	TI
47,50 \$	CLI	HW	TW	47,50 \$	CLX	HW	TW
50,00 \$	CLI	HJ	TJ	50,00 \$	CLX	HJ	TJ
55,00 \$	CLI	HK	TK	55,00 \$	CLX	HK	TK

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CATÉGORIE SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CCCPD.

Michel Favreau
Premier vice-président
et chef de la compensation